

Charte de propreté urbaine

Conscient de ma responsabilité dans le bon fonctionnement du système de gestion des déchets ménagers (collecte, traitement et tri) mis en place par l'agglomération de Poitiers, et soucieux de participer activement à l'amélioration du cadre de vie de chacun, je m'engage à :

1. **M'informer** sur les projets de l'agglomération de Poitiers relatifs à la gestion des déchets ménagers, auprès des services techniques, des mairies annexes, des maisons de quartiers.
2. **M'informer** sur les dispositifs de collecte, de valorisation et de recyclage des emballages auprès du service Propreté de Grand Poitiers et du Point Info Environnement.
3. **Prendre connaissance de toutes publications** disponibles traitant de la collecte, du traitement et du tri dans Grand Poitiers (rapport annuel relatif à la gestion et l'élimination des déchets ménagers, guides de tri, sites internet...).
4. Respecter les **consignes de prévention et de tri** données par Grand Poitiers.
5. Respecter les **heures et jours de collecte des ordures ménagères** dans mon quartier.
6. Respecter les **heures et jours de collecte sélective** dans mon quartier.
7. **Ne pas jeter les emballages vides** dans la nature, dans la rue ou sur le domaine public.
8. **Ramasser les déjections** de mon chien à l'aide des sacs jetables fournis gratuitement.
9. Compléter le geste de tri par le **dépôt en déchetterie des produits recyclables** non collectés en porte-à-porte.
10. **Sensibiliser** mon entourage aux principes généraux de propreté urbaine.

Toutes les informations utiles peuvent être obtenues auprès du :

- Service Propreté, Annexe Rivaud, 1 rue du chanoine Duret, Poitiers : 05.49.41.92.18
- Point Info Environnement, rue des grandes écoles, Poitiers : 05.49.54.38.98
- Site internet Grand Poitiers : grandpoitiers.fr

Cette charte a été signée le 5 avril 2007 par :

la Communauté d'Agglomération de Poitiers (CAP), SIPEA, le Syndicat National des Professionnels de l'Immobilier (SNPI), la Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM), le CROUS, l'OPARC et Habitat 86.

